



INFOS BRÈVES

Le 22 novembre dernier, le Conseil Municipal s'est réuni.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour ont été évoqués des travaux envisageables au cours des années 2019 / 2020 à savoir la réfection du parking situé rue du 8 Mai 1945 (face au stade) et le réaménagement de la Rue de la Chapelle : opération d'effacement des réseaux électrique et téléphonique, rénovation de l'éclairage public et du réseau d'eau potable, la reconstruction des trottoirs et de la reprise de la voirie. Pour ces deux opérations des demandes de subventions seront faites.

Il a été également évoqué l'organisation des fêtes de fin d'année.

- La distribution des colis aux aînés et les cartes cadeau aux collégiens et lycéens sera organisée le **samedi 15 décembre** dans la matinée par le Conseil Municipal.
- Concernant la distribution des cadeaux aux nouveaux nés de 2018, elle se fera le **mardi 18** par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Le schéma de la mise en service de la fibre sur le territoire de la CCPS a été présenté à l'assemblée, notre commune devrait être dotée de cet équipement au cours de l'année 2019. Des informations complémentaires vous seront transmises dès notre connaissance.

INFORMATIONS

Sécurité : rappel de quelques règles

Je me permets de vous rappeler notre arrêté 70 / 2016, réglementant le démarchage à domicile qui prescrit que toute entreprise individuelle ou artisanale doit se faire connaître en Mairie et être dûment habilitée.

Le rappel de ces recommandations s'inscrit dans une démarche de sécurité fortement conseillée.

Autres conseils :

Si vous vous absentez de chez vous, même pour quelques minutes, prenez la précaution de verrouiller les issues de votre logement.

Ne tolérez pas aux personnes que vous ne connaissez pas de rentrer chez vous.

Ces recommandations nous sont régulièrement rappelées par les services de la Gendarmerie et en cas de doute ou d'insistance véhémente n'hésitez pas à appeler le **17**.

Propreté et Hygiène :

Autre rappel à l'adresse des propriétaires de chien qui oublie fréquemment de ramasser les excréments de leur animal.

Libérez les trottoirs :

Le trottoir reste l'aménagement courant dédié aux piétons au bord de la chaussée, car malgré cette définition claire, nombreuses sont les infractions constatées au quotidien. Le partage de la voirie est l'affaire de tous, respectons ces règles de civilité et de sécurité.

Pensons aux enfants.

L'entretien des trottoirs : une obligation

La réglementation en la matière prévoit que l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe à l'occupant. Le temps n'est pas si lointain où nous disposions du personnel communal nécessaire à la prise en charge de cet entretien, mais les diverses restrictions qu'elles soient financières ou humaines ne nous permettent plus d'assurer ce service, soyez assurés que nous le déplorons.

Les communes aux alentours subissent le même sort.

Liste électorale :

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 31 décembre ; il vous suffit de vous présenter en Mairie muni de votre carte d'identité en cours de validité et d'une facture datée de moins de 3 mois (ou échéancier) attestant de votre lieu de domicile.

Seules les demandes complètes seront acceptées.

Recensement de la population :

Il se fera sur le territoire de notre commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte les habilitant à cette démarche.

D'avance je vous remercie de bien vouloir faciliter leur travail

Réceptions hertziennes :

Si vous constatez des perturbations de réception de votre téléviseur, je vous invite à contacter les services de la mairie avant le 31 décembre.

VIE LOCALE

Les responsables d'associations qui ont des informations à faire paraître sur le site de la commune peuvent se rapprocher des services de la Mairie.

*Malgré l'agitation et la morosité ambiantes,
je vous souhaite de paisibles fêtes de fin d'année entourés
de ceux qui vous sont chers.*

Très cordialement.

Le Maire, Guy Besin.